



Déclaration FSU lors du GT PIAL du 23 Novembre 2020

En préambule de ce GT sur les PIAL, le Snuipp-FSU et le SNES-FSU, souhaitent rappeler quelques éléments plus généraux sur l'état de l'école inclusive aujourd'hui, et sur la réalité d'un contexte local particulièrement dégradé.

Si nous défendons une école inclusive et les avancées dans les principes amenées par la loi 2005, nous portons les mandats d'une école inclusive raisonnée, qui se donne les moyens de penser et de prendre en charge la difficulté scolaire tout en réalisant une inclusion bénéfique pour toutes et tous : élèves, familles et personnels.

Or, on ne peut que constater une dégradation de la prise en charge de la difficulté scolaire, fruit d'une politique libérale d'une école à moindre coût, qui entraîne une médicalisation et une externalisation de celle-ci.

La situation dans notre département est particulièrement dégradée : RASED décimés, manque de remplaçant-es, PDMQDC tous supprimés , temps d'attente très longs entre la demande et la prise en charge, manque de places en structures spécialisées... Dans ce contexte-là, l'inclusion se fait à marche forcée, mettant souvent à mal élèves, familles, AESH et enseignant-es.

L'état affiche une volonté d'inclusion devenue « priorité nationale » dont on délègue l'organisation au niveau local... L'affichage est bien là, mais on cherche toujours les moyens de sa mise en œuvre... Une inclusion raisonnée et réussie ne se fera qu'avec les AESH. Mais ces personnels ne sont ni des remèdes miracles ni des « pansements » corvéables à merci... Ce sont des personnels qui doivent être considéré.es, comme un des maillons essentiels de la réussite des élèves qu'elles/ils accompagnent et doivent être reconnu-es dans leur professionnalité, ce qui passe par un statut, un véritable salaire et une formation à la hauteur des enjeux.

Elles/ils ont été particulièrement malmené-es pendant cette crise, ce que nous avons fermement dénoncé. Pour preuve, si besoin en est, du peu de considération dont elles/ils ont été victimes, la communication quasi inexistante de l'administration sur leurs droits et obligations, pendant que certain-es recevaient des pressions pour effectuer des missions qui ne relèvent pas de leur champ de compétence... Inadmissible !

Dans ce contexte, nous nous demandons en quoi la généralisation des PIAL peut constituer une avancée dans la réponse aux besoins d'accompagnement et dans la reconnaissance des personnels AESH ? Cette généralisation pose des problèmes de gestion des moyens, d'équité entre les pôles et de dégradation des conditions de travail pour les personnels soumis à plus de flexibilité et de précarité. La mutualisation à outrance engagée, se fait au détriment d'un accompagnement de qualité.

En l'état, on peut se poser légitimement la question de la qualité du service public.

Il y a une volonté de minimiser les coûts au regard de l'explosion des besoins, et recruter moins d'AESH afin de faire des économies sur le dos des personnels et des élèves. Le ministre appelle cela « travailler autrement », mais personne n'est dupe ! Quand on sait qu'en parallèle, le milieu scolaire "ordinaire" devra accueillir encore plus d'élèves relevant d'IME, d'ITEP, au prétexte de la disparition programmée de ces structures. Nous ne pouvons que constater que la mise en place des PIAL a pour conséquence une dégradation du service rendu aux familles, à l'inclusion et au service public. L'inquiétude, dans le cadre des PIALs, sur une baisse éventuelle des moyens de recrutement AESH reste d'actualité. La flexibilité imposée par leur mise en place n'a pas permis d'aboutir à des contrats à temps plein, comme promis par le ministre. Nous restons vigilants quant à son application sur le terrain.

Après une nouvelle rentrée calamiteuse et une reconnaissance actée dans les textes mais toujours pas sur le terrain, les constats sont flagrants : le temps incomplet reste la règle, les augmentations de rémunération liées à l'ancienneté ne sont quasiment pas appliquées. 72% des AESH sont rémunérées à l'indice plancher (329) parmi les salaires les plus bas de la fonction publique (en moyenne 760 euros par mois).

Nous étions en droit d'espérer une évolution de la grille indiciaire des AESH et une clarification de leur temps de travail ou encore le versement d'indemnités par exemple pour l'exercice en éducation prioritaire ? Malheureusement, le ministère avance à pas feutrés et le chemin semble encore long. La seule piste évoquée pour augmenter les rémunérations est d'augmenter le temps de travail hors fonction d'accompagnement d'élève en situation de handicap, en multipliant les contrats de travail à temps incomplet avec différents employeurs, ce qui maintient les AESH dans la précarité.

Le SNUipp-FSU, le SNES-FSU et plus de 100 000 AESH continueront à se battre pour obtenir un véritable statut de la fonction publique, une véritable formation, un véritable salaire.